

Mercredi 23 avril 1952.

Règlement douanier concernant les  
organisations internationales.

Département des finances et des douanes. Proposition du  
29 février 1952 (v. annexe).

Département politique. Rapport joint du 7 mars 1952 (v.annexe).  
Département de justice et police. Rapport joint du 19 mars 1952  
(v.annexe).

Département de l'économie publique. Rapport joint du 28 mars  
1952 (v. annexe).

Département des finances et des douanes. Avis du 9/21 avril  
1952 (v.annexe).

Sur la base des propositions ci-dessus, il est

d é c i d é :

- 1) Le règlement douanier concernant les organisations internationales est adopté, avec les modifications proposées pour les articles 26 et 34 par le département de justice et police. Il entre en vigueur immédiatement.

Pas de publication au Recueil des lois.

Extrait du procès-verbal au département des finances et des douanes et au département politique, pour exécution; au département de justice et police et au département de l'économie publique, pour connaissance.

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

*Ch. Ogi*

